

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 7 février 2023 à 20 h 5.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur Martin Lavallée, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : madame Marie-Ève Mondor, conseillère, et monsieur François Boisjoly, conseiller

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2023-02-042

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- (042) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- (043) 2. Adoption de l'ordre du jour;
- (044) 3. Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023;
- (045-050) 4. Information et suivi de dossiers;
- (051) 5. Administration :
 - 5.1. Adoption du projet de règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau;
 - (052) 5.2. Procédure – vente pour taxes impayées;
 - (053) 5.3. Refonte du calendrier de conservation pour approbation;
 - (054) 5.4. Personnel;
- (055) 6. Sécurité publique :
 - 6.1. Adoption du projet de règlement 75-10-2023 modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Restrictions relatives au stationnement;
- 7. Travaux publics :
 - 7.1. Plan d'intervention – adoption; **[report]**
 - (056) 7.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Soutien;
 - (057) 7.3. Entretien et remplacement de ponceaux;
 - (058) 7.4. Services professionnels – laboratoire pour les travaux de réfection rue Rondeau;
 - (059) 7.5. Déneigement des rues – appel d'offres;
 - (060-061) 7.6. Marquage et balayage des rues;
 - (062) 7.7. Entretien du sentier de la Réserve écologique des tourbières de Lanoraie;
- 8. Hygiène du milieu :
 - (063) 8.1. Puits 5 – mandat – surdimensionnement des pompes (avenant #3);
- 9. Loisirs et culture :
 - (064) 9.1. Mandat – entretien du terrain de baseball;
 - (065) 9.2. Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale;
 - (066) 9.3. Achat d'équipement pour événements;
 - (067) 9.4. Spectacles Les promenades du dimanche – budget;
 - (068) 9.5. Politique culturelle – plan d'action;
 - (069) 9.6. Réfrigérateur au Pavillon Jean-Bourdon;
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - (070) 10.1. Adoption du projet de règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments;
 - (071) 10.2. Certificat de conformité – règlement 1083-2-2022 (PIA rue des Étangs);
 - (072) 10.3. Certificat de conformité – règlement 1071-79-2023 (sécurité des piscines);

- (073) 10.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 125-2023 autorisant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles;
- (074) 10.5. Demande CPTAQ – Pépinières de production Trussart Itée;
- (075) 10.6. Demande de permis PIIA;
- (076) 10.7. Politique de l'arbre;
- (077-079) 11. Courrier;
- (080) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (081) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-044

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 17 janvier 2023 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-045

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2023-01-007 (CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – SUBVENTION)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

*Amende la rés.
2023-01-007*

D'amender la résolution 2023-01-007 en remplaçant les mots suivants « mensuelle de 300 \$ » par les mots suivants « annuelle de 3 600 \$ ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-046

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-07-247 (PUITS 6.3 – CERTIFICAT D'AUTORISATION)

*Amende la rés.
2021-07-247*

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont

ET RÉSOLU

D'amender la résolution 2021-07-247 en remplaçant le montant suivant « 4 041 \$ » par le montant suivant « 2 950 \$ ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-047

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-03-058 (REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION – APPROBATION)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

*Abroge la rés.
2022-03-058*

D'abroger la résolution 2022-03-058.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-048

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION OSER-JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De renouveler notre certification OSER-JEUNES et qu'un montant de 100 \$ soit versé au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-049

SERVITUDE DE PASSAGE POUR DRAINAGE – PARTIE DU LOT 4 165 633 (76, RUE ÉMILE)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater Me Michael Douglas Kelley, notaire, pour préparer un acte d'établissement d'une servitude de passage d'une conduite de drainage permanente sur une partie du lot 4 165 633 en faveur de la Municipalité, telle que montrée sur le plan du 28 août 2019 portant le numéro 8477 des minutes de Claude Labrecque, arpenteur-géomètre.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'établissement de servitude.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-050

ACQUISITION DES LOTS 6 419 189, 6 419 190 ET 6 529 089 (RUE JOSÉ) – AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater Me Michael Douglas Kelley, notaire, pour préparer le contrat d'acquisition des

lots 6 419 189, 6 419 190 et 6 529 089, à des fins de parcs et terrain de jeux, pour le prolongement de la rue José et la mise en place d'un terrain de soccer.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-051

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 124-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 558 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RONDEAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-052

PROCÉDURE – VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour les années 2021 et 2022 en date du 20 mars 2023, soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes.

Que la Municipalité accepte de retirer de la vente pour taxes tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2021 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à se porter acquéreur, pour et au nom de la municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes impayées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-053

REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (R.L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay

APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'approuver le calendrier de conservation déposé par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 7 de la Loi sur les archives.

D'autoriser madame Brigitte Beuparant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-054

PERSONNEL – EMBAUCHE – SURVEILLANTE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de surveillant(e);

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, et monsieur Vincent Grenier, coordonnateur du service des loisirs, ont mené le processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Mance Champagne à titre de surveillante, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-055

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 75-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 75-2011 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION – RESTRICTIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 75-10-2023 modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Restrictions relatives au stationnement », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-056

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET : SOUTIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour les travaux suivants, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet : Soutien :

- Aménagement d'une glissière de sécurité dans le rang Saint-Henri;
- Rechargement d'accotement sur le Chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-057

ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 65 000 \$ pour l'entretien et le remplacement de ponceaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-058

SERVICES PROFESSIONNELS – LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION RUE RONDEAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour le contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux, dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la rue Rondeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-059

DÉNEIGEMENT DES RUES – APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins sur tout le territoire de la municipalité, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-060

MARQUAGE DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour le marquage ponctuel et longitudinal des rues, pour une période de deux ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-061 BALAYAGE DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 16 000 \$ pour le balayage des rues, rangs et trottoirs de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-062 ENTRETIEN DU SENTIER DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DES TOURBIÈRES DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 7 500 \$ pour l'achat de bois et pour l'entretien du sentier de la Réserve écologique des tourbières de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-063 PUITS 5 – MANDAT – SURDIMENSIONNEMENT DES POMPES (AVENANT #3)

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront effectués sur les installations de production d'eau potable de la municipalité dans le cadre des travaux d'aménagement du puits 6.3;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux connexes, soit le remplacement des pompes du puits 5 pour de plus performantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant maximal de 16 000 \$ (taxes en sus) pour la conception et la surveillance des travaux à la station de pompage du puits 5 d'eau potable pour le remplacement des pompes, et ce, tel que prévu à l'avenant #3 de la firme GBI Experts-conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-064 MANDAT – ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de Multi-Surfaces Giguère inc. au montant de 10 004 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'amélioration et d'entretien au terrain de baseball Gaston-Bettez.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-065 **ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 12 000 \$ pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque municipale Ginette-Rivard-Tremblay.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-066 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ÉVÉNEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 17 000 \$ pour l'achat de barrières de foule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-067 **LES PROMENADES DU DIMANCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'agente de communication soit autorisée à engager des artistes dans le cadre des Promenades du dimanche 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Qu'un budget de 20 000 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des spectacles.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, les autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-068 **POLITIQUE CULTURELLE – PLAN D'ACTION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'adopter le plan d'action soumis par le groupe de travail de la politique culturelle, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-069 **RÉFRIGÉRATEUR AU PAVILLON JEAN-BOURDON**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 3 000 \$ pour le remplacement du réfrigérateur au Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-070

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1084-2023 RÉGISSANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-071

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1083-2-2022 (PIIA RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1083-2-2022 ayant pour titre « Règlement 1083-2-2022 modifiant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs) » émis le 19 janvier 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-072

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-79-2023 (SÉCURITÉ DES PISCINES)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1071-79-2023 ayant pour titre « Règlement 1071-79-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Dispositions concernant la sécurité des piscines » émis le 19 janvier 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-073

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 125-2023 AUTORISANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES HORS DES ZONES AGRICOLES

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement autorisant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles et remplaçant le

règlement 111-2021, et dépose le projet de règlement 125-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-02-074 DEMANDE CPTAQ – PÉPINIÈRES DE PRODUCTION TRUSSART LTÉE

CONSIDÉRANT la demande de Pépinières de production Trussart Ltée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour amender les informations relatives au dossier 437474 de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement à cette demande vise plus particulièrement à modifier l'emplacement du chemin d'accès afin d'utiliser une partie du chemin existant sur le lot 5 475 291;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de Pépinières de production Trussart Ltée ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2023-02-075

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 375-377, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation extérieure au 375-377, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rénover les quatre façades extérieures du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et le choix des couleurs soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT les plans et devis transmis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement au niveau de la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour le 375-377, rue Notre-Dame, à la condition que le bardeau soit de type architectural.

Le maire suppléant demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

2023-02-076

POLITIQUE DE L'ARBRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De former un groupe de travail pour la rédaction d'un projet de politique de l'arbre et du couvert forestier, lequel sera soumis au conseil pour approbation, après une consultation publique.

Que monsieur André Villeneuve, maire, et monsieur Martin Lavallée, conseiller, soient mandatés pour le pilotage de ce groupe de travail.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-077

RFEL – CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater madame Lyne Clermont, conseillère, pour participer à la réalisation d'une charte municipale contre l'intimidation des femmes en politique avec le Réseau des femmes élues de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-078

DEMANDE D'APPUI – ASSURANCES DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-079

CULTURE LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 275 \$ (taxes en sus) pour adhérer à l'organisme Culture Lanaudière pour la période 2023-2024 se terminant le 31 mars 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-02-080

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 335 673,72 \$ (522658 à 522790, PA 1254 à PA 1258, 11653, 11658 à 11660, 11663 à 11707) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 h 3 À 21 h 10

2023-02-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 10.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire